

BODY CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 rue du Bois de la Gouarnaie
56890 SAINT-AVÉ
832 323 117 RCS VANNES

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU PRESIDENT
DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

Le 1^{er} octobre 2024,
À 10 heures,
Au siège social,

Le Président, Monsieur Patrick CINO, demeurant 6 Résidence de la Chapelle, 78990 ELANCOURT,

A, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, pris les décisions suivantes relatives au transfert de siège social de la Société :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION - TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le Président décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société, fixé 23 rue du Bois de la Gouarnaie, 56890 SAINT-AVÉ, à l'adresse suivante :

8 rue Gustave EIFFEL, 78120 RAMBOUILLET

DEUXIEME DÉCISION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

En conséquence de la décision précédente, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : 8 rue Gustave EIFFEL, 78120 RAMBOUILLET.

Il pourra être transféré en tout lieu, en France, par décision du Président. ».

TROISIEME DÉCISION – DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités dont il appartiendra.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président
Monsieur Patrick CINO

Patrick CINO